



CCCPS / 2024 / DE089
8.2 Aide Sociale

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 11 juillet 2024 à 18h30**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 3 juillet 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 11 juillet 2024, à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'Animation à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président. Le Conseil s'est réuni en application de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, applicable aux EPCI par renvoi de l'article L5211-1 de ce même code, suite à une première convocation régulièrement faite le 20 juin 2024 pour une réunion le 27 juin 2024 qui n'a pas pu aller à son terme, le quorum n'étant plus atteint.

Présents	Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Dominique MARCON ; Catherine MERIEAU ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Sarah DUVAUCHELLE à Thierry GUILLOUD ; Agnès FOUILLEUX à Rodène BODIN-CASALIS ; Stéphanie KARCHER à Christophe LEMERCIER ; Gilles MAGNON à Denis BENOIT ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Damien MARCHÉ à Patricia PUC ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON et Morgane PEYRACHE à Boris TRANSINNE.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; Anne Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE ; Dominique DELAYE ; Caryl FRAUD ; Jean-Marc MATTRAS ; Franck MONGE ; Frédéric TEYSSOT et Arnaud VANNIER.
Secrétaire de séance	Dominique MARCON

Projet Educatif De Territoire 2024-2027

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) vise à décliner des valeurs afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, dans l'objectif d'organiser une complémentarité des temps éducatifs.

La mise en place d'un PEDT permet notamment :

- d'ouvrir le droit au financement supplémentaire en lien avec la démarche qualité « plan mercredi »,
- d'être au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants,
- de constituer un facteur d'attractivité du territoire pour les familles,
- d'offrir un cadre facilitant l'organisation des accueils de loisirs sans hébergement périscolaires,
- de favoriser l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants,
- de dynamiser la vie associative culturelle, sportive et citoyenne du territoire,
- de faciliter une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap,
- de favoriser le développement des loisirs pour tous et contribuer au partage des valeurs de la République et à la culture du « vivre ensemble »
- de favoriser le développement de l'emploi et de la formation dans les secteurs de l'animation, de l'éducation et du sport,
- de favoriser les coopérations entre communes.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 11 juillet 2024 à 18h30**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 3 juillet 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans (CCCPS) a déjà mis en place un PEDT pour la période 2021-2024, qui arrive à échéance en septembre 2024.

Ce PEDT a été suivi régulièrement par un comité de pilotage (COFIL) composé de l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (représentants de l'Etat, de l'éducation nationale et des communes, Caisse d'Allocations Familiales...)

Ce renouvellement du PEDT s'étendra sur la période 2024-2027 avec la volonté d'insister sur les valeurs autour de l'accueil du public spécifique / porteur de handicap et du lien entre les écoles et les services péri et extra scolaires.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de valider le nouveau Projet Educatif De Territoire pour la période 2024-2027.

III. Visas

VU l'avis favorable du Comité de pilotage « PEDT » du 5 avril 2024 ;

VU l'avis de la Commission Petite enfance, enfance et jeunesse pour un territoire qui aide à grandir du 4 juin 2024 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la mise en place du Projet Educatif De Territoire,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir relative à la mise en place du Projet Educatif de Territoire et « Plan Mercredi » pour la période 2024-2027 avec le Préfet, le Directeur des services départementaux de l'éducation nationale et le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales ou leurs représentants, ainsi que les éventuels avenants ultérieurs,
- 3) donne tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour la mise en œuvre de cette délibération.

V. Résultat du vote


Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexes

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : projet Educatif De Territoire 2024-2027.
- Annexe II : annexe 1 du PEDT : Plan mercredi
- Annexe III : annexe 2 du PEDT : Evaluation

Dominique MARCON
Secrétaire de séance

Affichée le  25 JUL. 2024

Le 11 juillet 2024
Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président 





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme

2024-2027

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

📍 15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

☎ +33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr 🌐 www.cccps.fr

• AOSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE

I - DONNEES GENERALES

Le PEDT a pour objectif principal le bien-être et l'épanouissement des enfants.

Il s'inscrit dans une dynamique de partenariat autour d'une responsabilité éducative partagée entre l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

1 - Identification

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme

15, chemin des Senteurs

26400 AOUSTE SUR SYE

Tél : 04 75 40 03 89

Courriel : accueil@cccps.fr

Correspondant en charge du projet

Caroline Faure

Cheffe de service enfance et jeunesse

15, chemin des Senteurs

26400 AOUSTE SUR SYE

Tél : 06 21 39 76 40

Courriel : cfaure@cccps.fr

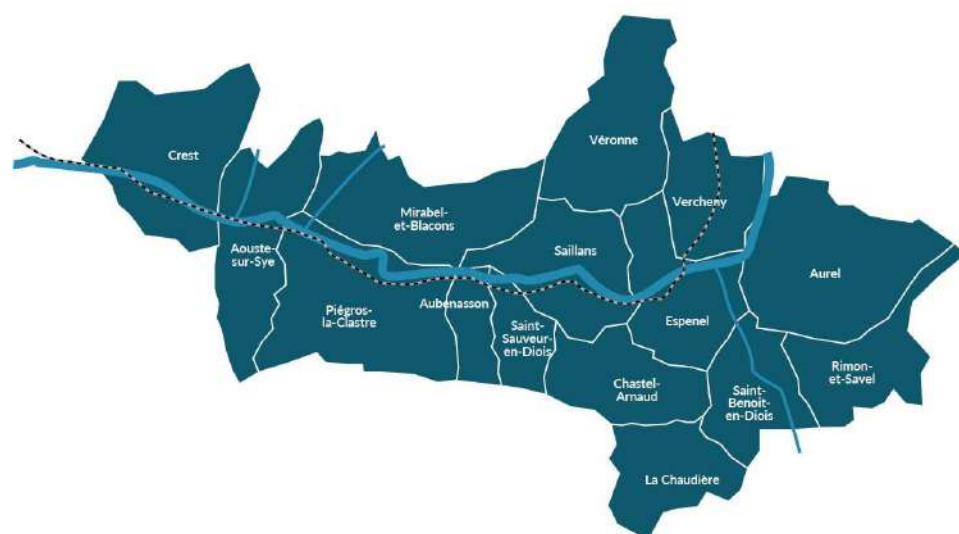
2 - Périmètre et public

Située au cœur de la Drôme, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans (CCCPS) a été créée en janvier 2014. Elle est composée de 15 communes : Aouste-sur-Sye, Aubenasson, Aurel, Chastel-Arnaud, Crest, Espenel, La Chaudière, Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre, Rimon-et-Savel, Saillans, Saint-Benoit-en-Diois, Saint-Sauveur-en-Diois, Vercheny, Véronne.

17 000 habitants sur la CCCPS

1 445 enfants et jeunes de 3 - 11 ans

Le PEDT de la CCCPS s'adresse à l'ensemble des enfants de 3 à 11 ans et à leurs familles ; il couvre les actions éducatives qui les concernent. Il constitue le cadre de référence de la communauté éducative agissant auprès de ce public avec une prise en compte globale de tous les temps de l'enfant : scolaires, périscolaires et extrascolaires.



Les écoles maternelles et élémentaires sur la CCCPS

Les écoles publiques du territoire	Nombre d'élèves (source https://data.education.gouv.fr/pages/accueil/ 2022)		Total
	Maternelle	Elémentaire	
Ecole Antoine Barnave Vercheny	66		66
Ecole Diane Lometto Saillans	56	97	153
Ecole Publique Primaire Aurel	17		17
Ecole Jules Ferry Aouste-sur-Sye	81	113	194
Ecole Publique Primaire Piégros-la-Clastre	67		67
Ecole Publique Primaire Mirabel et Blacons	80	65	145
Ecole Claire Chandeneux Crest	123		123
Ecole Mazorel Crest	76		
Ecole Anne Pierjean Crest		113	189
Ecole Charles Royannez Crest	227		227
Ecole Georges Brassens Crest	90		90
			1271

3 - Etat des lieux

POUR RAPPEL...

Les temps périscolaires du matin, du midi et du soir, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, relèvent de la compétence communale.

Le temps périscolaire du mercredi relève de la compétence intercommunale ainsi que les temps extrascolaires (vacances scolaires).

La commune de Crest a souhaité garder son propre PEDT dans le cadre de sa compétence communale.

Les accueils périscolaires

Les enfants sont accueillis en garderie périscolaire et en ALSH tous les matins à 7h30. Il s'agit de proposer un temps de transition entre la maison et l'école, permettant à l'enfant d'aborder sereinement sa journée et les apprentissages scolaires.

La pause du midi débute de 11h30/12h00 jusqu'à 13h30/14h en fonction de l'établissement scolaire.

Il s'agit de proposer un temps de repas de qualité, des activités et des temps calmes en fonction de l'âge et des besoins des enfants.

Un accueil est proposé de 15h45/16h30 à 17h30/18h30 en fonction de l'établissement scolaire fréquenté. Des temps éducatifs et d'activités sont proposés tout au long de l'année en fonction de l'âge et des besoins des enfants.

Des accueils de loisirs du mercredi sont organisés sur :

- La commune de Crest pour les 3 à 11 ans – organisés par la CCCPS – 82 places ;
- La commune d'Aouste-sur-Sye pour les 3 à 11 ans – par la MJC Centre Social Nini Chaize - 35 places ;

Les accueils se déroulent de 7h45/8h00 à 18h00/18h30 soit sur un site propre d'accueil de loisirs, soit dans les écoles. Des activités sportives, culturelles, d'éveil et de citoyenneté sont proposées aux enfants.

Les accueils extrascolaires

Des accueils de loisirs extrascolaires sont proposés sur :

- La commune de Crest pour les 3 à 11 ans – par la CCCPS – 68 places pendant les petites vacances et 92 places pendant les grandes vacances ;
- La commune d'Aouste-sur-Sye pour les 6 à 11 ans – par la MJC Centre Social Nini Chaize – 36 places ;
- La commune de Saillans pour les 6 à 11 ans – par la MJC Centre Social Nini Chaize – 12 places.

Les accueils se déroulent de 7h45/8h00 à 18h00/18h30 sur site de l'accueil de loisirs ou dans les écoles. Il est proposé aux enfants au sein des ALSH du territoire, des activités ludiques, éducatives et citoyennes. Les activités sont encadrées par une équipe professionnelle en fonction de l'âge des enfants et de leurs besoins.

Des séjours peuvent être organisés sur les périodes des vacances scolaires.

Un projet de réhabilitation est en cours sur la commune de Saillans, qui permettrait selon les besoins l'ouverture de places d'accueil supplémentaires sur les temps périscolaires (du mercredi) et extrascolaires pour les 3-11 ans (maximum 34 places).

4 – Fonctionnement et articulation

ACCUEIL
PÉRISCOLAIRE -
MATIN
7h30
à 8h15/8h35

TEMPS SCOLAIRE
8h15/8h35
à 11h45/12h00

PAUSE MÉRIDIANNE
11h45/12h00
à 13h15/14h00

TEMPS SCOLAIRE
13h15/14h00
à 16h20/16h30

ACCUEIL
PÉRISCOLAIRE - SOIR
16h20/16h30
à 18h00/18h35



ZOOM SUR LE PROJET DE TERRITOIRE

En 2022, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme s'est dotée d'un Projet de Territoire définissant ses grandes orientations stratégiques.

Véritable document synthèse, il précise les ambitions sur lesquelles s'appuieront les politiques publiques à mettre en œuvre, à moyen et long terme pour transformer le Cœur de Drôme en un éco-territoire vivant, solidaire et inventif. Un projet au service du territoire et de ses habitants, ancré dans une transition écologique et énergétique.

PROJET DE TERRITOIRE CCCPS

Permettre à chacun, quel que soit son âge, son parcours, ses moyens, de bien vivre dans notre territoire, en ayant accès aux équipements et services dont il a besoin est un engagement fort. Il vise à faire du Cœur de Drôme un espace choisi, solidaire, où chacun peut trouver sa place et construire son avenir.

- Atteindre une offre de garde/d'accueil des enfants de qualité, adaptée aux besoins des familles.
- Augmenter la capacité d'accueil des accueils de loisirs ALSH pour les 3/11 ans sur le territoire.
- Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques.

ZOOM SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

[La convention territoriale globale \(CTG\)](#) a pour but d'améliorer l'offre de services, de lui donner une meilleure lisibilité auprès des usagers et de travailler collectivement avec l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre d'actions et d'animations porteuses pour les habitants des 15 communes du Cœur de Drôme.

Elle favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles. Elle a été élaborée à partir d'un diagnostic réalisé préalablement auprès des acteurs et des habitants du territoire ainsi que d'ateliers thématiques.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CCCPS ENFANCE

- Poursuivre le développement et la structuration de l'offre d'accueil enfance ;
- Développer et améliorer les actions pour les publics spécifiques ;
- Mettre l'enfance et la jeunesse au cœur du projet de territoire en coopération avec les acteurs.

EXEMPLES DE PISTES D'ACTIONS

- Formation de qualité et transverse pour les professionnels : travail sur la posture, sur l'écoute et le recueil de la parole des enfants (pôle ressources, planète autisme...) ;
- Promotion, valorisation et dé-précarisation des métiers de l'animation ;
- Développement des places d'accueil en accueils de loisirs sur le territoire à partir des ALSH existants ;
- Réflexion autour de la prévention des violences éducatives et sexuelles pour renforcer l'accompagnement des enfants victimes à l'échelle du territoire.

II – UN PROJET PARTAGE

Les Partenaires

Les différents acteurs locaux du territoire

Les équipes d'animation des différents services, les équipes enseignantes, les associations, y compris de parents d'élèves, les services intercommunaux et communaux (sports, tourisme, culture...), les institutions locales et départementales (bibliothèque, médiathèque...).

Les partenaires institutionnels

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de l'académie de Grenoble ; le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES 26) ; la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme (CAF).

Les familles

Parents et enfants.



Le comité de pilotage du PEDT de la CCCPS

Le comité de pilotage du PEDT de la CCCPS est garant de l'application du PEDT, de son évaluation ainsi que de ses adaptations et évolutions.

Il a été instauré afin de conduire la démarche PEDT et de fixer les grandes valeurs et priorités d'actions à l'échelle de l'intercommunalité en lien avec les partenaires qui contribuent à la politique éducative du Territoire.

Le comité de pilotage du PEDT s'adresse à l'ensemble des acteurs éducatifs locaux de la CCCPS et se compose actuellement – dans le listing des services / établissements invités :

- De la CCCPS ;
- De la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de l'académie de Grenoble ;
- Du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES 26) ;
- De la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme (CAF) ;
- De la MJC Centre Social Nini Chaize ;
- Du SIVU « Les enfants du Solaure » ;
- Du CCAS Crest'Actif ;
- Des établissements scolaires du territoire ;
- Des délégués des parents d'élèves d'écoles ;
- Des accueils de loisirs du territoire ;
- Des accueils périscolaires du territoire ;
- Des élus référents des communes de la CCCPS ;
- Des associations partenaires (...)

L'animation : le comité est co-piloté par la cheffe de service enfance et jeunesse et éventuellement le directeur du pôle développement social de la CCCPS.



III – LES VALEURS ET OBJECTIFS EDUCATIFS

1 LE VIVRE ENSEMBLE

Mettre en place une coopération et une communication bienveillante adulte(s)/enfant(s), entre les adultes, et entre les enfants

- Des outils à disposition des enfants peuvent être mis en place comme « les étiquettes des émotions », « la météo du jour », etc.
- Des temps de discussion sont proposés entre l'équipe socio-éducative et les enfants.
- Donner la possibilité aux enfants de tenir le rôle de médiateur – mise en place du conseil des enfants.
- Former le personnel à la communication non violente.
- Elaboration des chartes contre les violences faites aux enfants.

Travailler sur l'inclusion des enfants présentant des particularités/spécificités en valorisant les talents de chaque enfant dans le collectif

- Mise en place des marchés de connaissance.
- Valoriser les enfants ayant besoin de responsabilité : décroisement...
- Un travail avec les familles d'accueil et les enfants accueillis est existant.

Accueillir tous les publics, notamment les enfants à besoins spécifiques / en situation de handicap

- La disposition des locaux, l'installation des jeux, les déplacements ainsi que les activités peuvent être repensés en fonction du handicap de l'enfant.
- Formation / sensibilisation des animateurs.

Appréhender la question du genre

- Les jeux « genrés » sont mélangés et en accès libre et les enfants s'en saisissent, sans distinction de sexe. L'équipe socio-éducative veille à ce que les enfants puissent utiliser les jeux sans jugement et les espaces sont installés pour créer de l'égalité.
- Donner à l'enfant la possibilité de choisir son jeu et d'exprimer sa personnalité sans qu'il se fasse influencer.
- Proposer des jeux variés pour offrir la possibilité de développer des compétences variées.
- Aider à la prise de conscience pour chacun.e, enfant comme adulte, des stéréotypes liés au sexe, pour garantir la liberté de chacun.e et le respect mutuel.

Développer les liens intergénérationnels

- Lien avec les EHPADs : dans des lieux extérieurs, activités jeux de plateaux, etc.
- Lien avec les associations : les Amis du Vieux Crest, activité lecture avec les seniors.

Créer des espaces et des temps de communication avec les familles, les enfants

- Pendant les temps d'accueil (matin et soir), des photos des activités peuvent être affichées d'une semaine à une autre permettant aux familles de se rendre compte des journées de leurs enfants.
- Des accueils « buffet » sont également proposés lors du dernier jour d'accueil pendant les vacances par exemple permettant un moment de partage convivial, reprise des activités.
- Goûter organisé par le sou des écoles avant chaque période de vacances scolaires / Café de la rentrée.
- Goûter du périscolaire – avec la remise du journal du périscolaire.
- Les familles ont la possibilité de visiter les structures sur demande.
- Fête de fin d'année / du printemps où les parents ont la possibilité de venir partager les activités avec leurs enfants sur la fin de journée.
- Fête des écoles.
- Les parents peuvent venir prendre un repas avec leurs enfants sur les temps du midi.
- Listing de parents volontaires pour venir en appui sur les temps du midi.

Développer des activités éducatives de qualité

- La synthèse des intérêts de chacun ainsi que la mobilisation des acteurs locaux (Le Forum) permettent la mise en place de projets de qualité avec des thèmes variés.

Développer le lien avec le monde du travail, les entreprises du territoire

- Des rencontres sont mises en place à travers les différents prestataires : musiciens, dessinateurs, comédiens, sportifs...
- Les enfants sont de plus en plus impliqués dans la vie de la ville : participer aux cérémonies, création d'un conseil des enfants, Téléthon, etc.

Veiller aux règles de vie du collectif, des activités et du lieu des activités

- Veiller à l'application des règlements se fait quotidiennement par des temps de paroles, des affichages... Les enfants eux-mêmes se retransmettent les règles.

Développer l'écoute réciproque

- Développer des situations de vie quotidienne respectueuses.
- Donner son avis, exprimer une opinion, laisser place aux débats thématiques.

2 ÊTRE ACTEUR

Associer l'enfant aux choix des activités et permettre à l'enfant d'avoir des micro-investissements ; Développer la co-animation avec les enfants ; Créer un espace d'autonomie pour l'enfant

- Certains espaces sont en accès libre pour les enfants : jeux, bricolage, boissons, coins lectures, espaces créatifs...
- Les enfants participent aux tâches de vie quotidienne : rangement de la salle, passage d'éponge...
- Un système de « malle à jouets » peut aussi être mis à disposition des enfants.
- Les adultes sont aussi là pour donner le matériel, réguler son partage, jouer avec mais aussi aider les enfants à résoudre des situations problématiques si nécessaire.
- Proposition de demi-journée ou journée en décroïsonnée entre les différentes tranches d'âges.

Notion « ALSH émancipateur » : l'enfant est acteur

- Les espaces sont réfléchis pour que les enfants puissent y être les plus autonomes possible. Les adultes sont référents de l'organisation et font que chacun participe aux temps de rangement et d'entraide.
- Certains espaces sont identifiés avec des étiquettes, affichages...
- Les enfants sont autonomes dans la gestion de leurs affaires grâce à des portes manteaux à leur nom (étiquettes).
- Les sanitaires sont aussi adaptés aux âges des enfants.
- Les enfants sont « invités » sans obligation : l'enfant rentre à son rythme.

Veiller au choix de l'activité par l'enfant en lien avec les parents

- Des temps d'échange et de parole sont identifiés durant les accueils mais aussi par mail ou téléphone.

Utiliser un vocabulaire clair en direction de tous les publics : familles, enfants, équipe éducative, encadrants, partenaires...

- Les temps d'échange sont adaptés en fonction.

3 PROMOUVOIR LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL DE LA VALLEE DE LA DROME

Mettre en valeur la richesse du territoire « Vallée de la Drôme » : faire découvrir l'environnement local ; Proposer des activités centrées sur l'écologie et la pleine nature ; Rentrer dans une démarche de développement durable : éducation à l'environnement et au développement durable ; Développer les activités collaboratives

- Les enfants peuvent rencontrer et découvrir des intervenants, des structures et des produits locaux.
- De nombreux projets autour de la nature, du jardinage et de l'environnement sont proposés ; avec notamment la plantation d'arbres liée au projet « rejoignez-nous sous les arbres ».
- Participation à la coupe de France du potager.
- Des journées thématiques sont proposées, autour du printemps par exemple, avec la plantation de graines.
- Le tri et le recyclage des déchets sont bien présents.

Tendre vers une alimentation saine et mettre en place des activités de sensibilisation

- Un travail est en cours avec le prestataire de repas Elixior pour l'amélioration du service proposé aux enfants. Lien avec ce qui est demandé en restauration scolaire et le respect de la loi EGALIM.
- Des activités « cuisine » sont proposées aux enfants, toujours dans cette idée de sensibilisation à une alimentation saine, notamment autour des goûters, repas du midi et en séjour (l'été).

Mettre en place des thématiques communes sur l'ensemble des services et établissements

- Des journées ou semaine à thème peuvent être proposées : carnaval, printemps, etc.

4 UNE COMMUNAUTE EDUCATIVE CENTREE SUR LA PLACE DE L'ENFANT

Instaurer une complémentarité et une cohérence éducative des différents temps de l'enfant

- Il est nécessaire de travailler ensemble, faire du lien que ce soit entre les équipes mais aussi entre les différentes structures / établissements.

Renforcer le lien avec les familles

- Mise en place de comités d'usagers, de goûters parents-enfants.
- Échanges avec les parents par la publication de photos et d'un journal.
- Demandes aux familles de s'impliquer dans les activités : en ramenant du matériel de récupération par exemple...

Renforcer le lien avec les écoles

- Créer des passerelles avec les projets d'écoles, plus de rencontres avec l'équipe enseignante...

Renforcer le lien avec les acteurs locaux : associations culturelles, sportives...

- Une majorité des activités proposées sont faites par des intervenants et acteurs locaux : théâtre, littérature de jeunesse, musique, sport, faune, yoga, etc.

Renforcer le lien entre les professionnels de l'animation et les autres acteurs du territoire

- Échange de savoirs, savoirs faire et savoir être en interne et formations par des tierces personnes.



Accompagner les adultes et les intervenants avec des formations spécifiques, notamment sur la posture

- Programmation d'une journée de cohésion inter-structures entre animateurs.
- Formation en interne : communication non violente, etc.

Instaurer une passerelle entre le périscolaire et l'extrascolaire

- Lien facilité car même gestionnaire sur les sites de Crest, Aouste-sur-Sye et Saillans
- Une continuité est possible grâce aux animateurs, familles et enfants présents sur ces deux temps.

5 AGIR POUR RENFORCER L'EGALITE DES CHANCES

Adapter la modulation de tarifs pour rendre le service accessible à tous

- Adhésion de toutes les familles, multiplier le nombre de tranches en fonction du quotient familial.

Garantir et développer une offre d'activités diversifiée

- En proposant des activités sportives, culturelles, de découverte...
- Mise en place du « éduquer dehors »

Faire de la mixité sociale et culturelle une richesse pour tous

- Travailler sur l'acceptation des différences et sortir des préjugés.
- Permettre la rencontre des cultures.

Favoriser l'inclusion positive du public spécifique /en situation de handicap

- L'accueil doit être bénéfique à l'enfant.
- Formation des animateurs sur la connaissance des handicaps (un animateur n'est pas un éducateur).
- Gestion de l'accueil (temps d'adaptation, période test).
- La prise en compte des différents modes d'expression (gestuel, verbal...).
- La valorisation de ce que sait être/faire l'enfant : la stimulation et non la correction.
- Informer les familles sur les différents handicaps.
- L'aménagement, agencement des locaux.

Favoriser la diversité des modes d'expression

- Permettre à l'enfant d'utiliser différents supports pour s'exprimer (écriture, mimes, théâtre, slam, musique...).

Renforcer la communication vers tous

- Aller vers.
- Travailler sur la manière de communiquer envers tous les publics (quels supports pour quels publics ?).



SIGNATURE ET LABELLISATION

- Le Conseil Communautaire du 27 juin 2024 approuve le renouvellement du PEDT de la CCCPS et l'inscription dans la démarche qualité « plan mercredi » joint en Annexe II et donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.
- Élaboré par le comité de pilotage PEDT.
- Approuvé par le Comité de pilotage PEDT du 5 avril 2024.
- Approuvé par le Groupe d'Appui Départemental (composé du SDJES 26, de la DSDEN 26 et de la CAF).
- Avis favorable de la Commission Petite enfance – Enfance – Jeunesse, pour un territoire qui aide à grandir.

Cachet et signature du Président de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme

M. Denis BENOIT,
Président de la CCCPS.
Le2024.

Les objectifs éducatifs du plan mercredi**LA COMPLEMENTARITE ET
LA COHERENCE EDUCATIVES DES DIFFERENTS TEMPS DE L'ENFANT**

Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.

TENDRE VERS LA CONSTRUCTION DE PROJETS COMMUNS

En programmant au moins une réunion dans l'année et par ALSH entre l'équipe enseignante et l'équipe périscolaire du mercredi afin de mutualiser des projets autour d'un ou deux objectifs similaires.

Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.

TENDRE VERS LE RENFORCEMENT DE LA COEDUCATION.

Suite à la validation des projets d'école, travailler conjointement entre les directions des ALSH et les directions des écoles afin de décliner des axes de travail communs.

Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation.

Ainsi, les équipes éducatives et enseignantes se transmettront mutuellement leurs projets et les présenteront lors des instances dédiées.

Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.

Harmonisation de l'utilisation des locaux entre la MJC Centre Social Nini Chaize et l'école de Aouste-sur-Sye.

Mise à disposition de locaux par la CCCPS à la MJC Centre Social Nini Chaize (conventionnement).

Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

**RENFORCEMENT DE LA COEDUCATION EN MISANT SUR LA
CONCERTATION, LE RESPECT ET LA CONFIANCE MUTUELLE.**

Les différents acteurs locaux sont associés au comité de pilotage du PEDT de la CCCPS pour pouvoir assurer le suivi du projet.

L'ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS (ENFANTS ET LEURS FAMILLES)

Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les ALSH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles)

**ENGAGEMENT D'UNE ACTION DYNAMIQUE POUR ACCUEILLIR
LES ENFANTS PORTEURS D'UN HANDICAP.**

Les ALSH adaptent l'encadrement des enfants en fonction des besoins. Les équipes d'animation identifient les besoins de l'enfant et adaptent sa prise en charge.

Gratuité ou tarification progressive.

**PROPOSITION D'UNE TARIFICATION MODULEE EN FONCTION
DES RESSOURCES ET DE LA COMPOSITION DES FAMILLES.**

Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

**DEVELOPPER L'INFORMATION AUX FAMILLES EN MULTIPLIANT
LES SUPPORTS DE COMMUNICATION.**

Développer la mise en place de réunions d'information, les sites internet, le portail famille de la CCCPS, plaquettes, flyers, affiches et presse locale...

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

MISE EN VALEUR DE LA RICHESSE DES TERRITOIRES

Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.

Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).

Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).

Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

PRESERVER ET DECOUVRIR LES RICHESSES DE LA VALLEE DE LA DROME.

Organiser des actions culturelles communes entre les ALSH et faire découvrir le territoire en organisant des sorties.

SENSIBILISER LES ENFANTS AU MONDE QUI LES ENTOURE.

Organiser des actions diversifiées en sollicitant des intervenants extérieurs qualifiés sur des compétences spécifiques, en promouvant le partenariat local.

RENFORCER LES ECHANGES AVEC LES PARENTS.

Développer des moments conviviaux avec les parents. Proposer aux parents d'intervenir sur la base du volontariat sur les actions ou activités spécifiques en lien avec une compétence particulière, découverte d'un métier, etc.

DEVELOPPER UN RESEAU DANS L'ORGANISATION D' ACTIONS SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES.

LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES EDUCATIVES DE QUALITE

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.

Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.

La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par lui et/ou sa famille.

Les activités sont le plus souvent organisées en cycles, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT DANS UN ENVIRONNEMENT BIENVEILLANT ASSURANT UNE SECURITE PHYSIQUE, AFFECTIVE ET MORALE POUR PERMETTRE LA CONFIANCE, LA VALORISATION, LA RESPONSABILISATION ET L'EPANOUISSEMENT DES ENFANTS DANS LE RESPECT DE LEURS BESOINS ET CAPACITES.

La mise en place et l'organisation des différentes activités doivent permettre la réussite éducative des enfants. Les espaces proposés en ALSH sont adaptés aux besoins des enfants.

PERMETTRE LA VISION TRANSVERSALE DE L'ENFANT.

Les différents acteurs doivent pouvoir se transmettre les informations nécessaires entre les temps de prise en charge des enfants pour permettre d'identifier leur besoin.

FAVORISER LA COHERENCE EDUCATIVE ET LA COHESION D'EQUIPE.

Les différents professionnels s'impliquent dans une dynamique de réseau en organisant entre autres, des réunions de travail afin de définir des axes éducatifs autour d'objectifs communs.

ADAPTER LES ACTIVITES, SERVICES ET ACTIONS EN FONCTION DES BESOINS DE L'ENFANT.

Activités « à la carte », journée en décloisonné, etc.

SENSIBILISER LES ENFANTS AU MONDE QUI LES ENTOURE.

Organiser des actions diversifiées en sollicitant des intervenants extérieurs qualifiés sur des compétences spécifiques en promouvant le partenariat local.

Les locaux et installations utilisés

Pour les différents accueils de loisirs sans hébergement existants sur le territoire, différents locaux peuvent être utilisés : les locaux propres aux accueils à Crest et Aouste-sur-Sye, les locaux mutualisés avec les écoles (notamment sur Aouste-sur-Sye), les équipements culturels et sportifs (médiathèque et bibliothèque, gymnase...).

En 2024, les travaux de réhabilitation d'un ancien bâtiment sur le site de l'ALSH Sainte Euphémie à Crest se sont terminés, permettant l'accueil d'un groupe d'enfants supplémentaire et de réorganiser le fonctionnement sur l'ensemble du site. Les services veilleront à une utilisation des locaux et du matériel pédagogique partagée dans le respect d'un fonctionnement concerté et/ou conventionné.

Les modalités de suivi et d'évaluation du projet

Chaque accueil de loisirs procède à l'évaluation de ses actions (et des actions pouvant être communes) dans le cadre de son bilan annuel.

Ces bilans seront transmis au comité de pilotage PEDT qui effectuera une évaluation du plan mercredi au regard des critères d'évaluation du PEDT de la CCCPS. Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs seront déterminés, comme déclinés dans le PEDT, en fonction des objectifs éducatifs visés.

L'ORGANISATION

Le temps périscolaire du mercredi

Les Accueils de loisirs sans hébergement du mercredi			
ALSH Sainte Euphémie à Crest	CCCPS	7h45 à 18h30	40 places pour les 3/5 ans 42 places pour les 6/11 ans
ALSH à Aouste sur Sye	MJC Centre Social Nini Chaize	8h00 à 18h00	15 places pour les 3/6 ans 20 places pour les 6/11 ans
ALSH à Saillans Projet 2025	CCCPS	7h45 à 18h30	10 places pour les 3/5 ans 14 places pour les 6/11 ans

Les modalités d'organisation

La CCCPS ainsi que la MJC CS Nini Chaize proposent des accueils, les mercredis, de 7h45/8h00 à 18h00/18h30 pour les enfants de 3 à 11 ans sur les communes de Crest, Aouste sur Sye (et Saillans à l'horizon 2025) (avec possibilité d'inscrire son enfant en journée ou demi-journée).

Pour rappel : la CCCPS a pour compétence le périscolaire du mercredi et l'extrascolaire.

Type d'accueil	ALSH déclarés
Le mercredi	ALSH ouvert moins de 5 heures consécutives : <ul style="list-style-type: none"> • 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans • 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans ALSH ouvert plus de 5 heures consécutives, le mercredi « à la journée » : <ul style="list-style-type: none"> • 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans • 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

Les points réglementaires applicables avec la signature du PEDT :

- Possibilité d'appliquer les taux d'encadrement assouplis
- Possibilité de compter les intervenants ponctuels dans le taux d'encadrement de l'accueil de loisirs périscolaire.

Un projet de réhabilitation est en cours sur la commune de Saillans, qui permettrait selon les besoins l'ouverture de places d'accueil supplémentaires sur le temps périscolaire du mercredi et extrascolaire pour les 3-11 ans (maximum 34 places).

La participation financière modulée selon les ressources et la composition de la famille

a/ Tarification des mercredis

ALSH Crest	Quotient familial					
	0 à 785	786 à 1000	1001 à 1350	1351 à 1700	>1701	Hors CCCPS
Journée	17,00 €	18,00 €	19,00 €	20,00 €	21,00 €	+ 10 €
½ journée sans repas	9,00 €	9,50 €	10,00 €	10,50 €	11,00 €	+ 5 €

ALSH Aouste sur Sye	Quotient familial						
	0 à 250	251 à 500	501 à 750	751 à 1000	1001 à 1250	1251 à 1500	1501 et plus
Journée	8,00 €	10,00 €	13,00 €	15,00 €	17,00 €	18,00 €	19,00 €
½ journée avec repas	6,00 €	7,00 €	8,50 €	9,50 €	10,50 €	11,00 €	11,50 €
½ journée sans repas	2,00 €	3,00 €	4,50 €	5,50 €	6,50 €	7,00 €	7,50 €

LES ACTIVITES

Les activités proposées aux enfants le mercredi

Les ALSH périscolaires représentent un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. La CCCPS et la MJC Centre Social Nini Chaize souhaitent faire de ce temps d'accueil un lieu de partage, de socialisation et de découverte.

La volonté est de mettre en place un certain nombre d'actions en assurant une cohérence d'intervention avec les différents acteurs du territoire (associatifs et éducatifs). Ainsi, les projets pédagogiques sont élaborés chaque année par les équipes éducatives des accueils de loisirs.

Cette démarche pédagogique résidera notamment dans la faculté des acteurs à travailler ensemble bien que leur lieu, leur temps et leur champ d'intervention diffèrent afin que l'enfant soit pris en compte dans une globalité éducative.

Aussi, la volonté est « d'aller vers » les parents, et d'activer le volontariat pour animer des ateliers en fonction d'une aptitude particulière ou présentation du métier (ouverture avec les entreprises / monde du travail).

Tendre vers des activités périscolaires en lien avec les projets d'école

Après la validation des projets d'école par l'Inspection Académique, la volonté est d'aller vers un travail conjoint entre les directions des ALSH et les directions des écoles qui permettra de décliner des axes de travail communs.

La participation aux activités basée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins.

Les ALSH sont attentifs à l'adaptation des temps d'accueil aux besoins des enfants. Les activités sont construites à partir des aspirations et des attentes de l'enfant. L'enfant doit pouvoir proposer ou choisir l'activité qui lui correspond.

L'articulation du plan mercredi avec les éventuels dispositifs existants

Projet de territoire de la CCCPS

Convention Territoriale Globale - 2023-2027

ANNEXE 2 - LE BILAN DU PEDT 2021-2024

Les critères d'évaluation du PEDT

VALEURS PEDT CCCPS	Objectifs / actions Inscrites dans le PEDT	Objectifs / actions atteints ?	Objectifs / actions Mis en place
		<input checked="" type="checkbox"/> Oui / Non <input type="checkbox"/> En cours / à venir	Description, comment ?
LE VIVRE ENSEMBLE	Mettre en place une coopération et une communication bienveillantes adulte(s)/enfant(s), entre les adultes, et entre les enfants ;	<input checked="" type="checkbox"/> et en cours	Mise en place quotidienne du "Conseil des enfants" Ateliers de gestion des émotions
	Travailler sur l'inclusion des enfants présentant des particularités/spécificités en valorisant les talents de chaque enfant dans le collectif ;	<input checked="" type="checkbox"/>	Temps d'échanges et formation avec le Pôle Ressources Handicap Temps de travail avec des éducateurs qui encadrent des enfants en situation de handicaps lourds que nous accueillons
	Appréhender la question du genre ;	<input checked="" type="checkbox"/>	Partenariat avec l'association "Jouer l'égalité" qui fournit du matériel pédagogique Achat de matériel pédagogique
	Développer les liens intergénérationnels ;	<input checked="" type="checkbox"/>	Echanges et partenariat avec les bénévoles de l'association Amnesty International et avec l'association "En faim de conte".
	Créer des espaces et des temps de communication avec les familles, les enfants ;	<input checked="" type="checkbox"/>	Les temps d'accueil du matin et du soir sont des moments d'échanges et de discussion Expositions avec des photos et réalisations des enfants pour les manifestations
	Développer des activités éducatives de qualité ;	<input checked="" type="checkbox"/>	Rencontre avec les acteurs locaux : auteur et illustrateur de littérature jeunesse, intervenants sportifs, partenariat avec la médiathèque, la bricothèque...
	Développer le lien avec le monde du travail, les entreprises du territoire ;	<input checked="" type="checkbox"/> et en cours	Rencontres avec des maraichers/ bibliothécaires/ commerçants...
	Veiller aux règles de vie du collectif, des activités et du lieu des activités ; Permettre l'éducation de tous et par tous.	<input checked="" type="checkbox"/>	Quotidiennement mise en place de temps d'échanges Rendre ludiques les règles de vie collective
ÊTRE ACTEUR	Associer l'enfant aux choix des activités et permettre à l'enfant d'avoir des micro-investissements ; Développer la co-animation avec les enfants ; Créer un espace d'autonomie pour l'enfant ;	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors des temps libres, et de certains moments informels et sur des moments formalisés, les enfants créent le programme
	Notion « ALSH émancipateur » : l'enfant est acteur ;	<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser l'autonomie pour les plus petits Sortir de la simple consommation Apprendre à donner son avis et cerner ses envies. Avancer sur le chemin de la citoyenneté
	Veiller au choix de l'activité par l'enfant en lien avec les parents ;	<input checked="" type="checkbox"/>	Dialogue et bilan avec les parents sur les activités et les retours des enfants à la maison
	Utiliser un vocabulaire clair en direction de tous les publics : familles, enfants, équipe éducative, encadrants, partenaires...	<input checked="" type="checkbox"/>	Travail en réunion d'équipe sur la manière de s'adresser à un enfant et à un adulte/ sur la posture à avoir lors des temps d'échanges parents /enfants/ animateurs

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

PRISE EN COMPTE DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE DANS LEUR ENVIRONNEMENT	Mettre en valeur la richesse du territoire « Vallée de la Drôme » : faire découvrir l'environnement local ; Proposer des activités centrées sur l'écologie et la pleine nature ; Rentrer dans une démarche de développement durable : éducation à l'environnement et au développement durable ; Développer les activités collaboratives ;	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Cf projets pédagogiques : projet rejoignons nous sous les arbres, activités de jardinage, compost, potager, réserve d'eau, tri des déchets, be wrap ... Acteurs locaux : compost et territoire/ p'tit brin d'herbe/ ferme des compagnons de la terre/ recyclerie/Brico thème ...</i>
	Tendre vers une alimentation saine et mettre en place des activités de sensibilisation ;	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Fabrication de wrap pour des gouters zéro déchets, atelier de dégustation de fruits frais, atelier cuisine, rencontre de producteurs locaux</i>
	Mettre en place des thématiques communes sur les différents temps et lieux ;	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Fête du printemps/ carnaval / journée de Noël /Halloween</i>
UNE COMMUNAUTE EDUCATIVE CENTREE SUR LA PLACE DE L'ENFANT	Instaurer une complémentarité et une cohérence éducative des différents temps de l'enfant ;	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Réunion hebdomadaire avec l'équipe / Rencontre avec la cheffe de service enfance et jeunesse de la CCCPS et les acteurs jeunesse</i>
	Renforcer le lien avec les familles : comité d'usagers (co-rédaction du projet pédagogique et informations aux parents), goûters parents-enfants, associations représentatives des parents d'élèves, vulgariser la communication avec les parents, découverte des métiers des parents ...	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	<i>Fiche de renseignement, expositions, goûter avec les parents, photos des journées, demande d'aide pour les matériaux recyclables .</i>
	Renforcer le lien avec les écoles : créer des passerelles avec les projets d'écoles, plus de rencontres avec l'équipe enseignante...	<input type="checkbox"/>	<i>A travailler !</i>
	Renforcer le lien avec les acteurs locaux : associations culturelles, sportives....	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Les activités avec prestations sont réalisées en grande majorité par des acteurs locaux : théâtre, littérature de jeunesse, musique, sport ...</i>
	Renforcer le lien entre les professionnels de l'animation et les autres acteurs du territoire : échange de savoirs, savoirs faire et savoir être en interne et formations avec tierces personnes ;	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	<i>Proposition de formation avec compost et territoire / La louve - en cours</i>
	Accompagner les adultes et les intervenants avec des formations spécifiques, notamment sur le travail de la posture à avoir ;	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Formation en équipe avec la réflexion et les savoirs faire de chacun / Rencontre entre directeurs ACM / Formation externe (CNFPT)</i>
	Instaurer une passerelle entre le périscolaire et l'extrascolaire.	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Lien entre nos différents temps</i>

Synthèse du bilan du PEDT 2021-2024 :

D'une manière générale, on constate que :

- La majorité des objectifs sont « atteints ».
- En avril 2024, quelques objectifs étaient encore « en cours ».
- Le partenariat est un axe fort sur lequel l'ensemble des acteurs socio-éducatifs souhaitent travailler pour la prochaine période du PEDT CCCPS – faire plus de lien entre les écoles et les temps périscolaires et extrascolaires – surtout sur les mercredis et les vacances scolaires.